Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260114-CC2025-240-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/01/2026
Publication : 14/01/2026

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025

RESSOURCES
FINANCES

Budget primitif 2026 – Budget annexe eau

Rapporteur : Patrick RIEHL
N°CC2025-240

Nombre de membres en exercice	123
Nombre de déports	0
Nombre de présents	68
Nombre de pouvoirs pris en compte au vu des déports	7
Votants	75
Secrétaire de séance : Pierre LEPORTIER	

L'an 2025, le 15 décembre à 19 heures, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 09 décembre 2025, s'est réuni à VERNOUILLET, sous la présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; M. Guy PRADES (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Christian BOUCHER (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Jacques JABIOL (FAVIERES) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260114-CC2025-240-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/01/2026
Publication : 14/01/2026

Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Denis CHERON (MONTREUIL) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Thibault PELLETIER (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE).

Etaient absent(e)s :

M. Robert VIGNIKIN (ANET) ;Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ;Mme Mariam CISSE (DREUX) ;Mme Christine PICARD (DREUX) ;Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) ;M. Jacques ALIM (DREUX) ;M. Aissa HIRTI (DREUX) ;Mme Amber NIAZ (DREUX) ;Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ;M. Nelson FONSECA (DREUX) ;Mme Valérie VERDIER (DREUX) ;M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ;Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ;M. Maxime DAVID (DREUX) ;Mme Carine GENTIL (DREUX) ;M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ;M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; Mme Murielle BRAVO (IVRY-LA-BATAILLE) ;Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ;M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; Mme Rachel SAPIN (LA MANCELIERE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ;M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; M. Christian BERTHELIER (TREON) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ;M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET) ;Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ;Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET).

Pouvoir(s) :

M. Jacques RIVIERE (AUNAY-SOUS-CRECY) donne pouvoir à Mme Evelyne DELAPLACE (VERT EN DROUAIS) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) donne pouvoir à Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) donne pouvoir à Mme Christine RENAUX MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) donne pouvoir à M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) donne pouvoir à M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) donne pouvoir à M. Damien STEPHO (VERNOUILLET).

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260114-CC2025-240-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/01/2026
Publication : 14/01/2026

Il a été exposé,

Le budget primitif 2026 du budget annexe Eau s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :

- **9 466 985 €** en section de fonctionnement ;
- **3 488 180 €** en section d'investissement.

Cela représente **un total de 12 955 165 €** qui se répartit comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Réelles	8 089 744	Réelles	9 344 410
Ordre	1 377 241	Ordre	122 575
TOTAL	**9 466 985**	**TOTAL**	**9 466 985**

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Réelles	3 365 605	Réelles	2 110 939
Ordre	122 575	Ordre	1 377 241
TOTAL	**3 488 180**	**TOTAL**	**3 488 180**

Les opérations d'ordre consistent en :

- l'amortissement des biens (1 377 241 € - Dépense de fonctionnement/Recette d'investissement) ;
- l'amortissement des subventions (122 575 € - Recette de fonctionnement/Dépense d'investissement).

Ces opérations, à la différence des opérations réelles, n'impactent pas la trésorerie. Leur solde net constitue l'autofinancement qui vient financer au moins le remboursement du capital de la dette.

Tout comme le budget annexe *Assainissement*, le budget annexe *Eau* 2026 est différent du budget pour 2025 en raison du changement de mode de gestion au 1er janvier 2025 pour le secteur sud et au 1er juillet 2025 pour le secteur Nord. En effet, à ces dates, les contrats actuels sont devenus des régies intéressées comme pour l'assainissement, permettant que toutes les dépenses et les recettes apparaissent dans les comptes de la collectivité, ce qui explique la forte augmentation en dépense et en recette.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260114-CC2025-240-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/01/2026
Publication : 14/01/2026

1. Dépenses et recettes réelles de **fonctionnement**

Elles se répartissent comme suit :

		BUDGET PRIMITIF 2025	BUDGET PRIMITIF 2026
DEPENSES REELLES			
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 853 846	6 701 045
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	660 569	639 750
014	ATTENUATION DE PRODUITS	490 800	462 650
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	16 002	36 900
66	CHARGES FINANCIERES	48 062	139 399
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	30 000	100 000
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0	10 000
Total dépenses réelles		**7 099 279**	**8 089 744**
RECETTES REELLES			
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	7 917 224	8 897 179
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	358 416	424 910
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	26 157	22 322
Total recettes réelles		**8 301 797**	**9 344 410**

Les **charges à caractère général** correspondent pour l'essentiel au remboursement des dépenses engagées par les délégataires dans le cadre des régies intéressées ainsi qu'aux dépenses d'achat d'eau et aux paiements des services environnementaux.

Les **charges de personnel** apparaissent en baisse mais c'est en raison du travail d'estimation plus fin réalisé par la direction des ressources humaines au regard du taux de réalisation des années précédentes. Ce travail initié l'an dernier a été poursuivi cette année sur l'ensemble des budgets.

Les **atténuations de produits,** d'un montant proche de 460 000 euros, comprennent les reversements de redevance à l'Agence de l'eau (AESN).

Les **produits de service, du domaine et ventes diverses** tiennent compte, comme évoqué précédemment de l'inscription de l'ensemble des recettes de tarification liées au changement de mode de gestion, d'une évolution tarifaire destinée à équilibrer la section de fonctionnement, notamment impactée par l'inflation, et à dégager un résultat équilibré.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260114-CC2025-240-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/01/2026
Publication : 14/01/2026

2. Dépenses et recettes réelles d'**investissement**

Elles se répartissent comme suit :

		BUDGET PRIMITIF 2025	BUDGET PRIMITIF 2026
DEPENSES REELLES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	218 331	196 955
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	114 750	147 150
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 356 400	2 121 500
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	-	900 000
Total dépenses réelles		**2 689 481**	**3 365 605**
RECETTES REELLES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	529 200	323 200
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	957 763	1 787 739
Total recettes réelles		**1 486 963**	**2 110 939**

Le montant des **dépenses réelles d'investissement en 2026** s'élève à 3 365 605 € et comprend :

- le remboursement du capital de la dette pour 196 955 € ;
- des investissements réels pour un montant de 3 021 500 € parmi lesquels des études (accompagnement à l'élaboration d'une stratégie foncière pour préserver l'eau, étude patrimoniale sur les différentes antennes), des travaux de mise en sécurité sur les périmètres de protection des captages, des rénovations de bassins ainsi que des travaux et investissements sur le périmètre des communes du territoires. Et au chapitre 23 est inscrit une somme de 0,9 million d'euros pour le projet d'installation des compteurs permettant de mettre en œuvre la télérelève (sur une autorisation de programme de 5 millions d'euros).

Ces dépenses d'investissement sont financées par des subventions d'investissement reçues de l'AESN ainsi que par un emprunt d'équilibre. La constatation des résultats 2025 au premier semestre 2026 ainsi que leur reprise au budget supplémentaire permettront d'ajuster les modalités de financement des investissements.

***VU** le code général des collectivités territoriales ;*
***VU** les instructions budgétaires et comptables M4, M57 ;*
***VU** la délibération n°2025-203 du conseil communautaire du 17 novembre 2025 relative au débat d'orientations budgétaires 2026*
***VU** le projet de budget primitif 2026 du budget annexe eau avec annexe détaillée par Chapitre et par Nature.*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention) :

ARTICLE 1 : APPROUVE le budget primitif 2026 du budget annexe eau arrêté tant en dépenses qu'en recettes aux sommes indiquées en annexe.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260114-CC2025-240-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/01/2026
Publication : 14/01/2026

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : 13 JAN. 2026 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le** 13 JAN. 2026 **Gérard SOURISSEAU** **Président** **Pierre LEPORTIER** **Secrétaire de séance**